



LE MOLL SA CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Informations générales

LE MÖLL SA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente sous réserve de les mettre à disposition de l'utilisateur dans les meilleurs délais.

2. Conditions d'utilisation du lieu

En achetant un produit ou un service, l'utilisateur accepte le règlement du centre et les règles de sécurité. L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du fait que si ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès au centre, ou exclure de ce dernier sans indemnisation.

Pour les conditions d'utilisation du lieu, nous vous prions de consulter le règlement de l'espace en question, affiché aux entrées des diverses zones.

Concernant les structures naturelles ou endroits sans règlement spécifique, la loi fédérale sur les activités à risque est déterminante. De plus, les règlements, conditions générales, et autres documents des assurances accidents, de Jeunesse & Sport ou encore du Club Alpin Suisse quant à la bonne pratique de ces activités sportives et récréatives font foi. La loi fédérale sur les activités à risque est déterminante.

3. Inscriptions à des cours/camps/événements/services

Les inscriptions peuvent être effectuées sur les sites www.lemoll.ch ou www.pureadventure.ch dans les délais spécifiques du service concerné. Passé ce délai, vous pouvez encore vous inscrire par téléphone, par mail ou à l'accueil du centre "Le Möll" dans la mesure des places disponibles.

4. Nombre de participants

Pour chaque cours/camp/événement/service, il se peut qu'un nombre minimal de participants soit requis pour que le cours/camp/événement/service ait lieu. Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, LE MOLL SA peut immédiatement, même après le délai d'inscription, annuler le cours/camp/événement/service. Les frais payés seront remboursés aux participants. Toute autre réclamation est exclue.

5. Conditions de participation à des cours/camp/événements/services

Les conditions de participation requises sont indiquées pour chaque cours/camp/événement/service, avant l'inscription. Le responsable du cours/camp/événement/service peut exclure avant ou durant l'événement le participant qui ne remplit pas les conditions requises. Le participant doit suivre strictement les instructions du responsable. Dans le cas contraire, le participant peut être exclu. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, la totalité du prix est due, aucun remboursement ne sera effectué.

6. Modifications du programme

LE MOLL SA se réserve le droit de modifier le programme et les prix avant la conclusion du contrat. Ces modifications seront transmises avant la finalisation de l'inscription.

Des changements de programme après l'inscription et avant le début de l'événement peuvent avoir lieu. LE MOLL SA informe aussi vite que possible des changements et de leurs répercussions sur le prix.

Les changements de programme pendant l'événement peuvent être nécessaires pour des raisons météorologiques ou pour d'autres raisons objectives, ainsi que pour des raisons de sécurité. Les participants sont conscients que de telles modifications peuvent intervenir, plus spécifiquement lors de la planification

d'activités en extérieur. LE MOLL SA est autorisé dans un tel cas à réaliser une course semblable dans la même région, le contrat est dans ce cas correctement rempli.

7. Conditions de paiement et frais de rappel

L'utilisateur reconnaît avoir eu connaissance des conditions générales préalablement à l'achat de produits ou de service proposés par LE MÔLL SA.

Les produits ou les services peuvent être uniquement acquis par l'utilisation du site officiel www.lemoll.ch ou dans nos locaux.

Tous les prix sont en francs suisse, taxes comprises.

Les cours, camps, événements, services, articles et autres doivent être réglés :

- directement à l'accueil, avant leur utilisation (entrées, achat au shop, etc) ;
- directement online, avant leur utilisation, en cas de possibilités d'achat via notre site Internet ;
- au plus tard dans les 30 jours après réception d'une facture.

Lorsque le paiement de la facture est échu, LE MOLL SA procédera comme suit :

- 1er rappel, après 30 jours de retard, aucun frais administratif.
- 2ème rappel, après 15 jours supplémentaires de retard, 30 CHF de frais administratifs.
- Ouverture d'une procédure en poursuite.
- Si la facture concerne l'inscription à un cours ou à un autre service, l'ouverture d'une procédure en poursuite pourra s'accompagner de l'exclusion immédiate du participant au cours/service, l'interruption de l'abonnement concerné ou toute autre mesure justifiée.

Info complémentaire : Un arrangement de paiement peut être demandé par écrit auprès de la direction de LE MOLL SA. Celle-ci se réserve le droit d'accepter ou non la demande. Pour plus d'information, contactez-nous par mail à info@lemoll.ch

8. Abonnement et carte 11 entrées

Conditions de paiement et d'utilisation

LE MOLL SA offre à ses clients la possibilité de souscrire à des formules d'abonnements ou d'entrées pré-payées.

Cartes 11 entrées

- Les cartes d'entrées prépayées sont valables pour une durée de 24 mois, à compter du jour d'achat.
- Passé ce délai, le solde de la carte est automatiquement mis à zéro. Le client ne peut pas faire valoir un éventuel solde.
- La validité des cartes prépayées peut être gelée pour des raisons médicales. Un certificat médical au nom de l'abonné et signé par un médecin reconnu doit être présenté. La durée du gel est identique à celle du certificat médical.

Abonnements

- Les abonnements sont valables dès leur activation, qui peut être différée de la date d'achat sur demande du client, sauf lors d'action spécifique.
- Les abonnements sont nominatifs et ne peuvent pas être transmis.
 - i. En cas de fraude constatée, LE MOLL SA se réserve le droit d'annuler de manière immédiate et définitive l'abonnement concerné.
 - ii. En cas de fraude constatée, LE MOLL SA se réserve le droit d'ouvrir une procédure contre la ou les personnes concernées.
- Le paiement d'un abonnement est préalable à l'activation de celui-ci. Si le paiement est fait par facture ou par un autre moyen différé, l'activation de

l'abonnement ne sera faite qu'au moment où LE MOLL SA aura reçu une preuve formelle du paiement.

- La validité de tous les abonnements (3, 6 et 12 mois) peut être gelée pour des raisons médicales. Un certificat médical au nom de l'abonné et signé par un médecin reconnu doit être présenté. La durée du gel doit être identique à celle du certificat médical.
- Les détenteurs d'un abonnement de 6 ou 12 mois ont la possibilité de geler leur abonnement, une seule et unique fois sur la durée de l'abonnement, sans arguments spécifiques pour les durées suivantes :
 - i. Abonnements 6 mois : 1 mois (30 jours consécutifs)
 - ii. Abonnements 12 mois : 2 mois (60 jours consécutifs)Ces interruptions peuvent être dues à des vacances ou toute autre absence. Elles n'ont pas besoin d'être justifiées.
- Ces interruptions d'abonnement ne peuvent pas être réalisées rétroactivement. La date d'annonce doit précéder l'interruption.

LE MOLL SA met en place une offre de paiement par mensualité pour :

- Les abonnements annuels.

Toute autre offre est exclue de cette possibilité de paiement par mensualité. Les conditions spécifiques à cette offre (paiement, activation, etc) sont décrites dans un contrat annexe liant le preneur d'abonnement et LE MOLL SA. Des frais administratifs sont facturés en sus pour cette offre.

Aucune contrainte indépendante de la volonté de LE MOLL SA ne peut être invoquée pour une exigence de remboursement ou d'interruption d'abonnement ou de carte 11 entrées. Ceci s'applique notamment à la situation sanitaire et aux mesures édictées par les autorités compétentes.

Ex : Fermeture, instauration d'un PASS COVID, etc.

9. Paiement des entrées liées aux cours de L'Association Polysportive de Vernier (club d'escalade)

Chaque participant à un cours de l'association doit également s'acquitter du prix des entrées à la salle du Moll. Ces frais sont directement inclus dans le prix de la facture semestrielle de cours.

Les participants aux cours peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel lors d'un achat d'abonnement semestriel afin d'avoir un accès illimité à tel ou tel espace.

10. Absence

Les participants s'inscrivent pour un cours/camp/événement/service déterminé à l'avance et payent le prix en conséquence. L'achat est considéré comme dû dès l'inscription, et non pas après la réalisation du cours/camp/événement/service. LE MOLL SA ne propose aucun remplacement et/ou remboursement des cours/camps/événements/services manqués.

Des exceptions peuvent être faites :

- En cas de démarrage tardif, le prix sera adapté en fonction du nombre de leçons restantes.
- Pour les personnes présentant un certificat médical.

11. Annulation

Si un utilisateur souhaite arrêter l'activité avant l'horaire de fin prévu, aucun remboursement ne sera effectué.

Les frais d'annulation se déclinent comme tels :

Pour les camps, les cours, les initiations et toutes les activités qui ne sont pas précisées spécifiquement

- 31 - 15 jours avant le début : 50% du prix

- 14 - 7 jours avant le début : 75% du prix
- 6 - 0 jours avant le début : 100% du prix

Pour les sessions de trampoline

- Lors d'un achat online ou au guichet, l'utilisateur ne peut pas annuler sa venue.
- Dans le cas où l'utilisateur ne peut pas se rendre au centre à l'horaire indiqué sur la réservation/achat, il doit prendre contact avec LE MOLL SA par mail uniquement, au minimum 12h avant le début de sa session. Dans la limite des disponibilités, un nouvel horaire lui sera proposé. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Dans le cas où le client ne se présente pas à l'horaire réservé et n'a pas prévenu le centre de son impossibilité de venir dans le délai indiqué ci-dessus, l'achat est perdu et aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les cours de l'Association polysportive de Vernier

- Passé les deux premières leçons d'essai, le montant est dû dans sa totalité et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation en cours de semestre.

Pour les anniversaires

- Un montant de CHF 90 minimum sera facturé (pour les frais administratifs et de moniteur engagés)

Pour les initiations parents-enfants

- Un montant minimum de CHF 25 par participant sera facturé (pour les frais administratifs et de moniteur engagés)

La date d'arrivée de l'annulation au secrétariat administratif est déterminante pour l'établissement de la facture des frais d'annulation (pour les samedi, dimanche et jours fériés, le jour ouvrable suivant sera déterminant).

Exception : Sur présentation d'un certificat médical, les conditions et délais ci-dessus peuvent être adaptés.

12. Caméras de sécurité

Plusieurs caméras se trouvent dans le centre du Moll. Ce matériel est utile et nécessaire pour la sécurité de la clientèle. LE MOLL SA s'engage à respecter la législation concernant la vidéosurveillance.

13. Objets trouvés

Les objets "identitaires" tels que téléphone, porte-monnaie, clé, etc. sont apportés à la police communale au fur et à mesure. Les autres objets sont conservés pendant une année. Une fois le délai de garde dépassé, si le propriétaire de la chose ne l'a pas réclamée, l'objet sera revalorisé ou distribué à des œuvres de bienfaisance.

14. Reconnaissance des conditions générales

Toute personne est tenue de lire attentivement tous les documents transmis et de signaler tout désaccord dans les 15 jours après réception. Passés ces délais, nous considérons que les Conditions Générales sont connues et acceptées. Aucune contestation ne sera plus prise en compte.

15. Responsabilité

LE MOLL SA est responsable dans le cadre de ces conditions générales et dispositions juridiques. Cependant, en cas de dommages autres que des dommages personnels, la responsabilité se limite au remboursement du prix de l'arrangement (excepté si le dommage a été intentionnellement causé). Sont réservés les accords internationaux et lois nationales comportant d'autres

limitations ou exclusion de responsabilités. Aucune responsabilité n'existe pour les objets de valeur, appareils électroniques, moyens de télécommunication, argent comptant, cartes de crédit, etc.

Le déroulement de l'évènement selon l'horaire ne peut être garanti. En cas de non-respect des horaires, les conséquences d'éventuels retards sont exclues de la responsabilité.

Pour les responsabilités hors contrat, les accords internationaux et les lois nationales sont déterminants. Dans le cas où d'autres limitations ou exclusions de responsabilité ne seraient pas contenues dans ces conditions générales, les lois nationales et accords internationaux font foi. Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées s'appliquent également aux moniteurs et entraîneurs d'escalade. Dans le cas où ces dispositions juridiques ou accords internationaux contiendraient d'autres limitations ou exclusions de responsabilités, ce sont celles-ci qui priment par rapport à celles figurant dans ces conditions générales.

16. Utilisations des données personnelles

Les données personnelles que vous fournissez à LE MOLL SA permettent de remplir la fiche client pour l'achat de produits ou de services, ainsi que de tenir la clientèle au courant des activités de l'entreprise et du statut des produits/services réservés/achetés.

Les données personnelles servent aussi à établir des statistiques internes de marketing afin d'adapter plus précisément les produits/services. L'objectif est de mieux comprendre et servir la clientèle.

LE MOLL SA se réserve le droit de dévoiler les informations personnelles si la bonne foi de la loi l'exige.

Comme pour tout commerce, les données personnelles sont aussi la propriété de LE MOLL SA et feront partie intégrante de ses archives de commerce. Pour cette raison, en cas de fusion, d'acquisition, de réorganisation, de faillite ou d'évènement similaire, vos données personnelles peuvent être transférées au successeur de LE MOLL SA.